

Parcours professionnels, carrières, rémunérations (PPCR)

Les mesures contenues dans le protocole Parcours professionnels, carrières, rémunérations (PPCR) sont mises en œuvre progressivement dans la quasi-totalité des secteurs de la Fonction publique, permettant une revalorisation, certes insuffisante, mais effective des carrières et des salaires dans un processus qui s'étale jusqu'en 2020. C'est le résultat de l'intervention patiente et déterminée de la FSU qui a permis d'obtenir ce premier pas dans l'amélioration du pouvoir d'achat et la reconnaissance des qualifications et du travail des agents. Nul doute que face à un nouveau pouvoir qui inscrit son action dans le contexte de l'austérité budgétaire, nous aurons fort à faire pour défendre ces acquis et en obtenir d'autres !

La CAPA du Mouvement Intra académique

La CAPA des PLP du mouvement intra académique 2017 s'est tenue ce lundi 19 juin pour examiner les demandes de 432 candidats. Suite à cette commission, nous avons transmis à l'ensemble de nos adhérents les résultats définitifs par mail.

Grâce au travail préparatoire des commissaires paritaires académiques, le SNUEP-FSU a présenté de nombreuses propositions pour améliorer les mutations et permettre des mutations supplémentaires. Malheureusement, toutes ces propositions n'ont pas été retenues mais pour certaines d'entre elles, nous espérons que les collègues pourront au moins obtenir une révision d'affectation pour l'année à venir. D'ailleurs, pour rappel, toutes ces demandes devront parvenir par mail à la DPE (ce.dpe@ac-bordeaux.fr) avant le jeudi 29 juin 2017. Elles seront examinées le 7 juillet lors d'un groupe de travail et le résultat définitif sera donné au dernier GT du 19 juillet.

Les commissaires paritaires du SNUEP-FSU défendront bien sûr tous les dossiers parvenus avant le groupe de travail du 7 juillet.

Extrait de la déclaration d'ouverture des CAPA et FPMA 2017 des syndicats de la FSU :

« (...) le mouvement intra des PLP ne permettra pas encore cette année d'améliorer pour une grande partie d'entre eux leurs conditions d'exercice. Un nombre encore trop important de TZR n'arrive pas à stabiliser leur carrière sur poste fixe : 18 sur 57 demandeurs. Dans les disciplines du champ « habitat », le jeu des avis des corps d'inspection entraîne de grandes injustices. Nous ne pouvons pas croire que les avis donnés sont le reflet des réelles compétences des collègues. Ils ne sont que trop souvent pour le corps d'inspection un moyen de contournement des règles du mouvement et la négation des vœux exprimés par les collègues. »

INFOS STAGAIRES / Lauréats des concours session 2017

Bienvenue et félicitation à tous les nouveaux stagiaires ayant été reçu aux concours cette année, externe, interne et réservé.

Comme chaque année, le SNUEP et les syndicats de la FSU sont prêts à vous accompagner tout au long de l'année, lors des échéances importantes pour vous telles que l'installation, les mutations, la notation administrative... N'hésitez pas à nous contacter : nous sommes certes des militants, mais aussi des enseignants, capables de comprendre vos difficultés et de vous aider sans pour cela porter de jugement de valeur. Nous sommes aussi passés par là !

Attention : l'affectation dans le second degré se déroule en deux phases :

La première affectation permet d'obtenir une académie de stage : les résultats des affectations en académie seront officiels **les 30 juin, 5, 7 et 10 juillet** (en fonction des disciplines).

La seconde affectation : Une fois l'affectation dans l'académie de Bordeaux prononcée par les services ministériels, elle permet d'avoir un établissement de stage. Le GT affectation des stagiaires dans un établissement de l'académie de Bordeaux se tiendra le 19 juillet 2017.

Circulaire académique

Cette circulaire est à lire attentivement car elle précise les modalités d'affectation et de prise en charge pédagogique, administrative et financière en qualité de fonctionnaire stagiaire des lauréats des concours et des examens professionnalisés du second degré nommés dans l'académie de Bordeaux à la rentrée prochaine.

Ouverture du serveur SAVA du 11 juillet 2017 à 12h au 13 juillet 2017 à 12h

Pour toute question ou difficulté, notamment lors de la saisie des vœux, le rectorat met à votre disposition une plateforme d'appel téléphonique du 30 juin 2017 à 12h au 13 juillet 2017 à 12h, au 05.57.57.35.03, 05.57.57.38.47 et 05.57.57.38.69.

Il est à préciser que le rectorat a absolument besoin de tous les documents nécessaires pour votre inscription **avant le 14 JUILLET**.

N'hésitez pas à contacter Jérôme, Responsable du secteur Stagiaires pour le SNUEP Aquitaine, afin de répondre à vos questions : rentrée, reclassement, mutation, poste spécifique ...

Message pour les S1

Si vous avez un(e) collègue reçu au concours dans votre établissement, faites-nous le savoir et donnez lui les bons « tuyaux » !

Contact : snuepaquitaine@gmail.com / Tel : 05 56 68 98 91

Stagiaires / Jury de fin d'année :

Comme beaucoup l'ont déjà fait, il est possible de nous contacter si vous êtes convoqués devant le jury à partir du 26 Juin. Nous ne pouvons pas vous accompagner devant le jury, malgré les informations d'autres syndicats, c'est formellement INTERDIT !!!

Par contre, vous pouvez nous faire suivre vos documents, reçus par la poste, afin que nous discussions ensemble des points à faire entendre au jury pour concrétiser votre titularisation.

Contractuels / Rentrée 2017

Deux informations importantes : le GT barème aura lieu le jeudi 29 juin à 13h30 et celui des affectations se tiendra le 18 juillet à 14h, souvent pour les collègues CDI. La DPE procédera à l'affectation des autres collègues à la rentrée. N'hésitez pas à contacter Armelle, Responsable du secteur Contractuels et commissaire paritaire pour le SNUEP Aquitaine, afin de répondre à vos questions : rentrée, grilles indiciaires, barème et affectation.

Projet de réforme des formations supérieures des métiers d'art

Dans notre dernier numéro (185), nous avons indiqué que le ministère de l'enseignement supérieur envisageait une réforme importante des formations supérieures d'Arts Appliqués. Les DMA et BTSAA seraient transformés en Diplôme National des Métiers d'Art et du Design, valant grade de licence. La mise en œuvre de ce nouveau diplôme est prévue à la rentrée 2018. Et dans ce cadre une délégation FSU, dont le SNUEP, a été reçue par le ministère le 22 juin 2017.

Mais le projet d'arrêté sur le nouveau diplôme des métiers d'art et du design, qui devait être présenté au CNESER, a finalement été retiré de l'ordre du jour. Ce point ne figure pas non plus à l'ordre du jour du prochain CSE (Conseil supérieur de l'éducation).

Baccalauréat professionnel : un sujet en économie-gestion scandalise le SNUEP-FSU

Suite à notre communiqué de presse, publié par le Bureau national et reproduit par la presse spécialisée comme le Café Pédagogique, nous reproduisons ci-dessous l'article que le site ToutEducatif a publié la semaine dernière :

« Les candidats au baccalauréat professionnel qui passaient l'épreuve d'économie gestion devaient répondre à une série de questions avant de choisir entre trois sujets, "Comment les salariés sont-ils représentés dans l'entreprise?", "La qualité fait-elle vendre?", "Quel peut être l'intérêt de poursuivre ses études en contrat d'apprentissage plutôt que sous statut d'étudiant/e ?" Le document annexé au 3ème sujet était une infographie du Figaro présentant "le profil des apprentis/es" (pourcentages filles / garçons, diplômes préparés, taille des entreprises qui prennent des apprentis, salaires, évolution des effectifs, secteurs touchés par la baisse).

C'est ce troisième sujet qui suscite une vive réaction du SNUEP. Pour le syndicat FSU de l'enseignement professionnel, il est "proprement scandaleux" car il contraint les candidats à "s'appuyer sur les habituels poncifs, souvent erronés, présentant ce système de formation comme la voie d'excellence d'accès au diplôme". C'est l'occasion pour l'organisation syndicale de les passer en revue. Le taux d'accès au diplôme est, affirme le SNUEP de 71 % par la voie scolaire contre 51 % par apprentissage, le taux de décrochage ou de rupture de contrats est 38 % chez les apprentis de moins de 18 ans... "Si l'on considère l'ensemble de ces données, l'enseignement professionnel, qui scolarise trois fois plus de jeunes au niveau V et IV, contribue davantage à leur réussite et pèse moins lourd sur les finances publiques.»

Enquête SEGPA SNEP-SNES-SNUEP-SNUipp / mars et mai 2017

Cette enquête a été renseignée par des PLC (42 %) et par des PLP (38 %) et PE (20 %). Nous publions ici la première partie des résultats de cette enquête :

Structure SEGPA :

En majorité une classe par niveau, 5% sans 6^{ème}. Certaines SEGPA avec une classe de 6^{ème} montent à deux divisions ensuite.

Effectifs :

Pour les 6^{ème}, 35 % des classes à moins de 10 ; plus de 40 % à 16 élèves pour les niveaux supérieurs. Cela s'explique par les orientations en SEGPA en fin de 6^{ème}.

En 4^{ème}, 14 % à **18 élèves ou plus** ; en 3^{ème}, 10,5 % ; en 5^{ème}, 8,5 %.

A l'atelier : En 4^{ème}, un quart avec plus de 8 élèves. En 3^{ème}, 13 %.

Double niveau : existence 6^{ème}/5^{ème} (15 %) ; plus rare autrement. On voit l'effet de l'orientation en fin de 6^{ème}.

Evolution effectifs :

Diminution des effectifs en 6^{ème} (4 sur 10 perdent des effectifs) à l'inverse des autres niveaux. Conséquence de la politique menée contre l'orientation en fin de CM2.

Sur 73 réponses, 15 pointent la politique d'inclusion des 6^{ème} dans les classes normales et les ULIS.

La 6^{ème} SEGPA disparaît pour être remplacée par des classes inclusives.

Dotation :

Elle est constante pour 2 tiers des SEGPA, elle est en baisse pour un tiers.

Dans 2 SEGPA sur 10, la dotation n'est pas clairement différenciée de celle du collège.

Dans 4 SEGPA sur 10, une partie de la dotation sert à financer des enseignements sur le collège. Ce sont la techno, la LV1 et l'EPS qui reviennent en majorité, et AP et EM dans une moindre mesure. Cela correspond aux disciplines où les élèves de SEGPA sont inclus.

Suppressions de postes prévues dans 15 % des SEGPA, PE et PLP, pour la rentrée 2017.

Compléments de service pour un tiers des PLP (31 % des réponses).

Pré-syndicalisation

Le SNUEP-FSU défend l'enseignement professionnel public et laïque sous statut scolaire.

Les moyens humains et matériels mis à votre disposition sont directement liés au nombre de syndiqué-e-s et aux cotisations (déductible des impôts). ENSEMBLE, nous sommes plus forts.

Pour adhérer, vous pouvez télécharger un bulletin d'adhésion ou consulter notre site académique et notre site national.

Tous nos militants et nos militantes sont avant tout professeur-e-s PLP, et exercent en LP, SEP, EREA et SEGPA indépendamment de leur engagement syndical.

Bulletin d'adhésion : [Word](#) et [PDF](#)

Bulletin de prélèvement : [Word](#) et [PDF](#)